VILLE DE Houlgate

République Française – Département du Calvados
MAIRIE DE HOULGATE
10, Boulevard des Belges · 14510 Houlgate

Tél. 02 31 28 14 00 · Mail : mairie@houlgate.fr

D 26-66 **VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AN N° 385 ROUTE DE LA VALLÉE A HOULGATE AU PROFIT DE M ET MME BOURLAY PASCAL.** Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix	L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN. Présents : Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Nathalie MAHIER, Patrick BLOSSE, Adjoints au Maire, Élisabeth LEGRAND, Christian MASSON, Antoine ARIF, Brigitte NOUAUX, Sylvie FAYE, Guillaume CHEVRANT-BRETON, Agnès BERODOT et Michaël GOSSELIN, Conseillers municipaux. Absents excusés : Marianne ESHET : donne pouvoir à Laurent LAEMLÉ Valérie BONNEL : donne pouvoir à Olivier HOMOLLE Catherine POULAIN : donne pouvoir à Annie DUBOS Fabien DUPONT : donne pouvoir à Olivier COLIN Jean-Luc LEMARIÉ : donne pouvoir à Agnès BERODOT Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

Elisabeth LEGRAND présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de cession d'un terrain, cadastré section AN n° 385, sis Route de la Vallée à HOULGATE, d'une superficie de 241 m^2 au profit de Monsieur et Madame BOURLAY Pascal domiciliés 39 bis route de la vallée à HOULGATE.
Le terrain se situe en zone NP du PLU de HOULGATE ; il est donc inconstructible.

Le prix de vente a été fixé à 30 € du m^2, soit un total de 7 230 €, les frais de division et de bornage réalisés par le géomètre et les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs.
Les acquéreurs devront réaliser à leur charge une clôture entre leur propriété et celle de la mairie. Celle-ci devra être grillagée, d'une hauteur maximale de 2 mètres, sur toute la longueur du terrain, conformément aux dispositions du PLU en vigueur.

Elisabeth LEGRAND informe de l'avis favorable, à l'unanimité, des membres de la commission « urbanisme » en date du 27 avril 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité,
- d'approuver la cession à Monsieur et Madame BOURLAY Pascal de la parcelle cadastrée AN n° 385 sis Route de la Vallée à HOULGATE d'une superficie totale de 241 m^2 pour un montant de 7 230 € ;
- que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge exclusive des acquéreurs ;
- que les acquéreurs devront réaliser à leurs frais une clôture entre leur propriété et celle de la mairie. Celle-ci devra être grillagée, d'une hauteur maximale de 2 mètres, sur toute la longueur du terrain, conformément aux dispositions du PLU en vigueur ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Pour copie conforme,

Olivier COLIN,
Maire de HOULGATE

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20260929-D26-66-DE
Date de télétransmission : 29/09/2026
Date de réception préfecture : 29/09/2026